

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes @bbox.fr

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015**

**PRÉSENTS:** M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. Georges CHARBONNIER Mme CHALANDON Nicole. M. CROZIER Bernard. Mme FARGE Marie-Thérèse. Mme MICHALET Myriam. M. THEVENON Denis. M. GRANGE Denis.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. Guy VILLEMAGNE. CHALANDON Angélique. M. CHARVOLIN Christophe. M. RIVOIRE Jean-Pierre.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** Mme VERNE Georgette. (Pouvoir à M. CHARBONNIER Georges)

**SECRETAIRE :** M. CROZIER Bernard.

### **1- PROGRAMME VOIRIE 2015 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajustements de crédits sur le budget investissement de la commune. Il informe que le programme « VOIRIE 2015 » n'est pas suffisamment approvisionné. En effet, le Conseil Municipal avait budgétisé 22114€ au programme voirie 2015 dont 11057€ de subvention du Conseil Départemental. Pour information, le devis estimatif de l'entreprise COLAS était de 22201.50€ et la facture effective est de 22198.33€ TTC.

Monsieur le Maire propose de transférer 100€ de l'opération 155 « voirie 2014 » à l'opération 164 « voirie 2015 », ceci afin de régler la facture de l'entreprise COLAS.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

### **2- SIEMLY : SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS**

Monsieur le Maire lit l'extrait du registre des délibérations du Bureau syndical intercommunal des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier. Il rappelle que la contribution des communes adhérentes aux charges du syndicat est justifiée par le fait de l'utilisation par les communes du réseau d'eau potable comme support de leur protection incendie. Cette protection incendie restant du domaine exclusif des communes, leur contribution correspond à leur participation aux contraintes imposées par les nécessités de la sécurité incendie. L'impossibilité technique de calculer le coût réel de ces canalisations conduit à une participation des communes au prorata de leur nombre d'habitants.

Pour 2015, la contribution des Communes adhérentes est de 2.59€ par habitant soit une participation de 1794.87€ pour la commune de Maringes. Monsieur le maire informe que la contribution par habitant pour l'année 2016 reste la même et que cette somme peut-être recouvrée selon 2 modes de paiement :

-Soit par inscription au Budget Primitif 2016. (Le versement intervenant dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre, sur la demande du syndicat)

-Soit par recouvrement direct auprès des contribuables.

Le Conseil Municipal opte pour ventiler la contribution directement auprès des contribuables, comme les années précédentes.

### **3- PRET ET DELEGATION SIGNATURE DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de la future mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 250 000€.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la banque du Crédit Agricole et les modalités du prêt à taux fixe qui seront valable jusqu'à vendredi 23 octobre 2015 à 12h :

Montant emprunté : 250 000 €

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles constantes : 4106.86€

Taux : 2.84%

Frais de dossier : 100€.

Monsieur le Maire rappelle que pendant les travaux, la commune aura un besoin ponctuel de trésorerie attente de subvention ou tva. Il est opportun de recourir à ce prêt relais d'un montant de 400 000 € ou 5 prêts de 80 000€ chacun même si celui-ci ne s'avère pas nécessaire. Il rappelle les modalités du prêt relais :

Montant emprunté : 5 prêts de 80 000€

Durée : 24 mois

Taux : 1.20%

Frais de dossier : 50€.

Monsieur le maire informe de son entrevue avec Mme Berthollet, Trésorière qui l'avise que la souscription à un prêt relais n'est pas forcément nécessaire tout de suite. Il explique aussi que ce prêt est valable 15 mois sous ces conditions et que s'il n'est pas utilisé, la commune perdra seulement 50€ de frais de dossier.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par le crédit Agricole Loire Haute Loire et après en avoir délibéré, accepte la proposition de prêt aux conditions ci-dessus citées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

#### **ELECTION DU 06 ET 13 DECEMBRE 2015**

Monsieur le maire demande aux personnes présentes de bien vouloir s'inscrire sur le planning pour l'organisation de ces 2 journées. Les élections se dérouleront dans la salle habituelle.

#### **PROJET MAIRIE**

Mme l'adjoint au maire, M. FARGE rappelle l'avancement sur ce dossier.

La consultation a été lancée le 15/10 et la date limite de réception des plis est fixée le 05/11. Elle rappelle que la procédure lancée est un marché à procédure adaptée(MAPA).

Elle informe aussi que pour 3 lots (maçonnerie, traitement des charpentes et charpente couverture zinguerie), une visite est obligatoire et la mairie leur délivre une attestation de passage.

#### **BULLETIN COMMUNAL**

Mme l'adjoint au maire M. FARGE demande aux associations de rédiger leurs articles et de le retourner en mairie avant le 20/11.

#### **ACCORDS DE SUBVENTION POUR LE CHAUFFE EAU ET LA REHABILITATION DE LA CHAPELLE**

Les travaux de la chapelle ont commencé. L'entreprise a enlevé les pierres jusqu'à la fenêtre. Celles-ci partent en poussière à cause de l'humidité.

Madame l'adjoint au Maire Marie FARGE informe que l'on a obtenu pour l'instant 2130€ de dons pour la chapelle.

#### **MATERIEL POUR LE DESHERBAGE DU CIMETIERE**

Le CDG conseille fortement d'arrêter le Glyphosate (cancérogène).

Pour information, le matériel de désherbage coûte 4344€ TTC. La commune a obtenu 55% du montant en subvention, (30% de la région et 25% de l'agence de l'eau Loire Bretagne). Le complément demandé au conseil départemental a été refusé.

Pour que ces subventions restent valables, la commune doit prouver son engagement avant fin novembre. Monsieur l'adjoint Georges CHARBONNIER refait un état de ce dossier au prochain conseil.

### **UNION DES COMMUNES RURALES DE LA LOIRE**

Monsieur l'adjoint au maire Georges charbonnier et Monsieur le Maire Christian BRUYERE se rendent à une rencontre d'échanges et d'information sur le thème : « après la loi notre, quels changements pour les collectivités rurales ? » avec la participation de maître Philippe PETIT, avocat spécialiste du droit public. Cette rencontre a lieu le mercredi 04 novembre à 18h à Chambéon

### **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration sera célébrée à Maringes le dimanche 08 novembre à 10h30 au monument aux morts.

### **DOSSIER LORNAGE/ MAIRIE : ECHANGE ET RACHAT A L'EURO DE LA VOIRIE**

Monsieur l'adjoint au maire Georges CHARBONNIER et Monsieur le Maire Christian BRUYERE envisage de prendre rendez-vous avec Maître Pellegrin afin de faire avancer le dossier.

### **TERRAIN DE LA SALVAGERE**

Monsieur et Madame Marjollet laissent le terrain au 31/10/2015. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est loué à l'année (location précaire) à cet agriculteur.

Sur ce terrain, un projet de plusieurs constructions est à l'étude. Dans l'attente, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de relouer ce terrain pour l'année 2015-2016 (prêt à l'usage). Il demande à l'adjoint Bernard CROZIER de prévenir tous les agriculteurs de Maringes.

### **CLAFR**

Frederic Debièvre est passé en mairie pour reporter l'entrevue du 21 octobre. Les membres de la commission associations lui proposeront une autre date aux alentours du 15 novembre.

### **VOYAGE AUX ETATS UNIS**

La commune décide de ne pas octroyer de subvention au collège Jacques Brel pour la participation d'un collégien de notre commune à ce voyage scolaire.

### **DENEIGEMENT :**

La convention reste la même que les années précédentes. Le GAEC Crozier est chargé du déneigement de la campagne et l'employé communal du village.

La commune demande de bien préciser sur le bulletin communal que les habitants doivent être équipés de pneus neige puisqu'on fait partie d'une zone de montagne.

### **DOCUMENT UNIQUE :**

Monsieur l'adjoint Georges CHARBONNIER explique ce qu'est le document unique. Avec les remarques des employés communaux, le document unique répertorie tous les dangers potentiels de leur métier et ce qui peut être fait pour y remédier.

### **AMBROISIE :**

On déplore beaucoup d'ambroisie au bord de la nationale et la meilleure solution contre cette plante est l'arrachage.

### **CHEMIN DE LA CHANGAYERE :**

Des dégradations du chemin ayant été constatées, les travaux de réparation ne pourront pas être faits avant le mois de novembre. La commission voirie gère ce dossier.

### **ACCORDS DE SUBVENTIONS : AMENDES DE POLICE.**

Pose de panneaux au lieu-dit la Rate et limitation de la traversée à 70km/h.

Boulangerie : Mise en place d'arrêts minutes.

**RECUPERATION DES CARTONS :**

La Ressourcerie (ETAIS) a demandé à la déchetterie si elle pouvait récupérer les cartons.

Elle voudrait savoir combien il y aurait de carton pour un ramassage par mois.

G. Charbonnier peut demander les chiffres aux commerçants mais difficile pour les particuliers.

**PROBLEMES DE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS :**

Des stationnements gênants sur le village obligent les piétons à marcher sur la voirie. Ce comportement sera notifié sur le prochain bulletin communal afin de prévenir la population avant d'interpeller la gendarmerie si aucun changement n'intervient.

**Prochaine réunion du conseil municipal : le 19/11/2015 à 20h**